



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2000

Cinquante-cinquième session

Point 22 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.12 et Add.1)]

55/4. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 36/38 du 18 novembre 1981, 37/8 du 29 octobre 1982, 38/37 du 5 décembre 1983, 39/47 du 10 décembre 1984, 40/60 du 9 décembre 1985, 41/5 du 17 octobre 1986, 43/1 du 17 octobre 1988, 45/4 du 16 octobre 1990, 47/6 du 21 octobre 1992, 49/8 du 25 octobre 1994, 51/11 du 4 novembre 1996 et 53/14 du 29 octobre 1998,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique¹,

Ayant entendu la déclaration faite par le Secrétaire général du Comité consultatif juridique afro-asiatique sur les mesures prises par ce dernier pour que la coopération entre les deux organisations soit permanente, étroite et efficace²,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Prend note également avec satisfaction* de l'action que le Comité consultatif juridique afro-asiatique continue de mener en vue de renforcer, par ses programmes et ses initiatives, le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes, y compris la Cour internationale de Justice;
3. *Prend note en outre avec satisfaction* des progrès louables accomplis en ce qui concerne le renforcement et l'élargissement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif;
4. *Note avec satisfaction* que le Comité consultatif a décidé de participer activement aux programmes de la Décennie des Nations Unies pour le droit international et aux programmes concernant l'environnement et le développement durable, ainsi qu'à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale;

¹ A/55/221.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Séances plénières*, 39^e séance (A/55/PV.39), et rectificatif.

5. *Note avec satisfaction* l'initiative qu'a prise le Comité consultatif de promouvoir les buts et principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire³, s'agissant notamment de faire accepter plus largement les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, ainsi que les efforts qu'il déploiera à cette fin;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique».

*39^e séance plénière
25 octobre 2000*

³ A/RES/55/2.